

N° 53

Le Messenger de l'Oncre



MAIRIE DE JAVERDAT

D é c e m b r e 2 0 1 8

Le mot du maire

Nous sommes à l'aube de 2019. L'année 2018 se termine avec son lot de joies et de peines ; concernant ces dernières, compassion, amitié, soutien sont les valeurs que nous continuons à mobiliser pour accompagner, autant que de besoin, les familles particulièrement éprouvées.

Concernant les travaux du conseil municipal, ils visent à contribuer, malgré les difficultés et la raréfaction de l'argent, au maintien, voir au renforcement de l'identité communale, dans le respect de ce qu'ont fait nos aînés, tout en s'inscrivant dans des actions et démarches répondant aux attentes des plus jeunes dont l'avenir doit prendre en compte les défis d'aujourd'hui et de demain.

2

Vous trouverez donc dans ce numéro les actions de valorisation de notre patrimoine comme l'aménagement du centre-bourg qui embellit notre cœur de commune autour de l'église dont le clocher a été réparé et conforté dans sa fonction de support du système anti foudre mis aux normes.

De même les travaux d'entretien se sont poursuivis avec la salle polyvalente qui a ainsi pris un coup de jeune bienvenu et la maison des associations qui a vu sa toiture réparée.

Par ailleurs, pour ne pas oublier les villages, plusieurs actions, en réponse à des demandes d'habitants désireux de conforter leur installation par des aménagements adaptés à leurs besoins, ont été réalisées. C'est cela aussi, l'identité communale, traduire les besoins en réponses adaptées, pour améliorer le cadre de vie et embellir leur environnement avec un habitat rénové et des chemins revisités et confortés dans leurs fonctions multiples, notamment pedestre, cyclable mais aussi professionnelle.

Concernant les défis de demain, c'est aussi prévoir, en responsabilités, la substitution progressive du recours aux énergies fossiles, chacun à son niveau ; pour ce qui concerne Javerdat, l'étape de lancement des études de faisabilité du projet de parc éolien suit son cours avec

un accompagnement attentif et encadré par les élus.

Enfin, il est malheureusement difficile de publier un numéro du messager de l'Oncre sans parler de gestion des déchets. Le rappel au civisme devient souvent nécessaire. Pourtant, je ne doute pas, que si chacun d'entre nous applique les règles prescrites par les institutions et services en charge de cette thématique, économies budgétaires, respect des autres et de soi-même, propreté, ... des améliorations seront très rapidement visibles et efficaces. Alors mobilisons nous pour une cause contributive du bien vivre ensemble dans un environnement préservé.

En vous souhaitant bonne lecture, le conseil municipal et moi-même vous adressent leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année et vous invitent à la cérémonie des vœux qui aura lieu le :

Jeudi 3 janvier 2019 à 18h30
à la salle polyvalente

Annie DARDILHAC

- ▶ p. 2
Le mot du maire
- ▶ p. 3
Infos municipales
Etat civil
Travaux du Conseil Municipal
- ▶ p. 7
Relations sociales
- ▶ p. 10
Les infos diverses
- ▶ p. 20
Les associations

► *Etat civil*

Naissance

NARBONNE Ethan, le 11 décembre 2018

Félicitations aux nouveaux parents

Mariage

GERVAIS Sébastien et N'GUESSAN Antoinette Yao, le 28 juillet.

Nicolas BRIENT et Jennifer, Marie-Laure KERBRAT, le 24 novembre.

Le conseil municipal présente ses meilleurs vœux aux mariés.

Décès

DUBOIS Michel, le 25 juillet, Lascaux.

HAMOUSIN Kevin, Jordan, le 11 juillet, Montargis.

PARPEIX Charlotte, le 8 décembre, La Perrière.

Le conseil municipal présente ses sincères condoléances aux familles.

► *Informations diverses*

Secrétariat de mairie :

Tél : 05 55 03 10 56 Fax : 05 55 03 21 69

Mail : mairiedejaverdat@wanadoo.fr

Site : www.javerdat.fr

Heures d'ouverture:

LUNDI 9h à 12h

MARDI 9h à 12h et de 14h à 17h

MERCREDI 9h à 12h: présence d'un élu

JEUDI 9 h à 12h

VENDREDI 9 h à 12h

SAMEDI 9h à 12h Permanences des élus

Permanence du maire

Les Mercredi et Samedi matins sur rendez-vous

Salle polyvalente

Tel : 05 55 03 26 98

Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants doivent se présenter en mairie dès leur installation sur la commune.

A.I.C.A.R.P.A.

Portage des repas à domicile.

Les référentes sont : Sylvie CHAIZEMARTIN et Martine LABRACHERIE : 06 89 52 92 71

Sipes

Responsables: Sophie Pimpin et Priscilla Mioche. Tél : 05 55 03 21 00.

Mail : sipesjaverdatcieux@yahoo.fr

Site : <http://lespetitsprinces.blog4lever.com>

Conciliateur de justice

M. Clarisse ROUGIER reçoit le 2^{ème} vendredi de chaque mois à la mairie d'Oradour sur Glane de 9h à 12h. Tel : 06 25 69 37 53

Ecole

3, rue de l'Ecole. Tel : 05 55 33 19 90

Garderie

Horaires pendant l'année scolaire:

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Matin: 7h 15 à 8h 50 et soir : jusqu'à 18h 30.

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Réunion les lundis impairs à Javerdat de 9 à 12 heures dans les locaux de l'ancienne école.

Responsable : Mme RAMON

Tél : 05 55 79 71 26

Communaute de Communes

« Porte Océane du Limousin Glane – CDCPOL- »

1, av Voltaire 87200 Saint Junien

05 55 02 14 60

Site : www.porteoceane-dulimousin.fr/

Déchetterie de Saint Junien :

Elle est ouverte du lundi au samedi

9h – 12h et 14h – 17h30

ZI le Pavillon – Chez Jouy Saint Junien

Tél : 05 55 02 33 95

Elle est accessible à tous les administrés de la Communauté de Communes « Porte Océane du Limousin » sur présentation de leur badge. (Demande à faire auprès de la mairie)

Collecte des encombrants

ATTENTION : vous devez IMPERATIVEMENT vous inscrire auprès de communautés de communes La Porte Océane du Limousin

Par tél : 05 55 71 78 78

Par mail : service-dechets@pol-cdc.fr

Ou de la mairie : 05 55 03 10 56

Les dates de collectes pour le 1^{er} semestre 2019 sont : 22/01 - 19/02 - 19/03 - 16/04 - 21/05 - 18/06.

Collecte des ordures ménagères

Elle a lieu: le LUNDI : circuit N°1

(toute la commune sauf Rebeyrat)

Le JEUDI : circuit N° 5 pour Rebeyrat

A la Maison du département,
pôle petite enfance (2, rue
Alfred de Musset 87200 St
Junien)
Vous pouvez contacter :

Assistante Sociale :

Melle BONNIER Manon
Tél : 05 55 43 06 06
Permanence en Mairie d'Oradour sur Glane le mercredi matin de 9h 30 à 11h 30 sur rendez-vous.
Tél. Mairie d'Oradour /Glane : 05 55 03 10 01
Maison du Département
Tél : 05 55 43 06 06
Puéricultrice
Madame GAMAURY Evelyne
Tel : 05 55 43 06 06

Référente Autonomie

Madame DEFAYE Laetitia
Tél : 05 55 43 06 06

Points « info familles »

Ils ont pour mission :

- D'accueillir, d'informer, d'orienter les familles vers les services adaptés à leurs besoins

Le point local à contacter est à ST Junien, 2 Place Auguste Roche
Tél : 05 55 43 06 80

► Les travaux et délibérations du conseil municipal

6

L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Les travaux ont été inaugurés en septembre dernier (réalisés sur 2 exercices : 2017-2018).

Le coût global de l'opération est de 492 370 € HT, soit TTC 593 630 €.

L'aménagement du centre bourg a été subventionné à hauteur de 80 % du montant HT par :

- le Conseil Départemental, au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) pour 217 100 €, montant auquel il faut ajouter 28 000 € correspondant à la prise en charge de l'enrobé de la RD 711 en centre bourg, en coordination avec le programme départemental 2018 relatif à la voirie.

- l'état au titre de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour 116 520 €.

- l'état au titre du Fonds Social d'Investissement Public Local (FSIPL), pour 30 768 €.

Soit 80 % de subventions, pour un montant total de subvention de 364 388 €.

Le reste à charge de la commune, hors TVA, est de 99 982 € auxquels il faut ajouter l'avance de TVA pour un montant 98 938 € ; ce dernier, remboursé à année N + 2, laisse à la charge de la commune un montant de TVA à hauteur de 16 938 €.

Soit au total pour le budget communal, un reste à charge de 116 920 €.



Système anti foudre (via le clocher de l'église)

Le système anti-foudre souterrain a été mis aux normes concomitamment aux travaux de réfection de la place de l'église en coordination avec l'aménagement du centre bourg. La partie aérienne reste à finaliser pour début 2019. Les travaux ont été effectués par l'entreprise BODET, spécialisée dans ce domaine.

Le montant total de l'installation s'élève à 6 448 € HT (soit 7 738 € TTC), subventionné par le conseil départemental à hauteur de 50% du montant HT.

Travaux de réparation de la toiture de la maison des associations

L'avant toit de la maison des associations a été réparé par l'entreprise MAHE pour un montant de travaux de 359 € HT (430,80 € TTC) avec une subvention du conseil départemental à hauteur de 30 %.

Réfection de la salle polyvalente

Les travaux de peintures (plafonds, plinthes et entourages fenêtres compris) ont été effectués, en coordination entre les 2 entreprises, au mois de Juillet dernier par l'entreprise P. BEAU; la réfection des carrelages a été assurée par l'artisan P. Boutaud.

Le montant total des travaux est de 20 894 € HT (25 073 € TTC), subventionné à 75 % (département : 30%, Etat : 25%).

Réparation du clocher suite à intempérie

La réparation du clocher endommagé suite à un coup de vent en juin 2017 a été effectuée par l'entreprise Rivière. Le montant des travaux est couvert par l'assurance de la commune (hors franchise).



Le montant des travaux s'est élevé à: 2 830 € HT, soit 3 396 € TTC.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Ventes et aménagements de terrains communaux à Laplaud

Plusieurs opérations foncières effectuées concernent le village de Laplaud.

- la parcelle constructible cadastrée C 1548/C 1552, a été vendue. Prix de la vente au profit des recettes communales: 11 000 €.

- la seconde parcelle communale, cadastrée C 698, située à Laplaud, vient de faire l'objet d'une opération de bornage, avec une division en 2 parcelles constructibles, en vue d'une mise en vente.

- vente de parcelles non constructibles à 2 propriétaires riverains de la parcelle cadastrée C 646, classée zone humide, qui a fait l'objet d'une division en 3 parties. La troisième partie a été conservée par la commune pour constituer le périmètre de la fontaine et de l'ancien lavoir. Cet espace communal, ainsi constitué fera l'objet d'un aménagement visant la valorisation de ce très beau patrimoine à découvrir au décours des randonnées pédestres. La programmation de l'aménagement de ce site reste à définir.

- validation d'une demande d'électrification d'une parcelle constructible (cadastrée C 1378) à la sortie du village (direction La Valade) à la demande d'un propriétaire.

Transferts d'espaces « publics » aux villages de La Valette, de Laplaud et du Puy de Bos

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu cet été, l'opération de transferts et/ou de régularisations d'espaces inoccupés correspondant à des « ex-airages », au profit des propriétaires qui en ont fait la demande pour inclusion à leur propriété a été validée par voie de délibération.

Les villages concernés sont Laplaud (1 propriétaire), Le Puy de Bos (2 propriétaires) et Lavalette (8 propriétaires).

La finalisation de l'opération de transfert vient de commencer sur la base des opérations de bornage effectuées sur initiative des demandeurs en vue de la validation par acte notarié.

Gestion des chemins communaux

A la demande de 2 agriculteurs de la commune, les résultats de l'étude de leur demande d'aliénation de certains segments de chemins, inclus dans leurs parcelles ont été validés, après exclusion de ceux qui ne répondaient pas aux critères de sélection. Cette situation constatée fait suite à des opérations de rachat de parcelles et/ou à des remembrements.

L'analyse des demandes a été conduite sur la base des critères de sélection suivants :

- segment de chemin ne débouchant nulle part,
- segment de chemin totalement inclus dans leur propriété respective
- segment de chemin ne desservant aucun autre propriétaire, de quelque côté que ce soit.

A contrario, les segments nuisant à la continuité et au maillage des chemins existants ont été éliminés.

Le projet, sur la base de la validation des membres du conseil municipal, devra faire l'objet d'une enquête publique, pour envisager la faisabilité de l'aliénation des segments de chemins validés.

Les frais de mise en œuvre de la procédure (publication, commissaire enquêteur, frais de notaire) restent à la charge des demandeurs. Les recettes relatives à la vente des surfaces correspondantes seront versées au budget communal.

Révision N° 3 de la carte communale

Dans le dernier numéro du *Messenger de l'Oncre*, nous évoquons le projet d'aménagement de l'aire de stationnement des gens du voyage, notamment la création d'un habitat adapté auquel est annexé un terrain familial destiné à recevoir 5 caravanes.

Au regard de la réglementation relative à ce type de projet, les services de l'état ont rappelé les règles d'urbanisation applicables aux aires de stationnement des gens du voyage. Afin d'être en capacité de respecter ses règles, l'assemblée municipale a voté l'adaptation de la zone dite « constructible » pour intégrer le positionnement des caravanes, assimilées à de l'habitat.

Ainsi, concrètement, une demande de révision de la carte communale portant sur une extension de la zone constructible, à hauteur 600 M2, pour réaliser le projet d'aménagement de l'aire de stationnement des gens du voyage dans son intégralité a été validée par l'assemblée municipale; le terrain familial étant indissociable de l'habitat adapté pour respecter le mode de vie de la communauté.

Gestion du cimetière : Identification des tombes abandonnées

Section Route 1(R1).

La première partie du protocole d'identification des tombes abandonnées est réalisée pour la section Route 1 (R1).

Les sépultures abandonnées ont été recensées, un procès-verbal a été dressé pour chaque sépulture reconnue abandonnée et annexé à chaque dossier individuel correspondant.

- Un dossier contenant les documents établis au cours des différentes étapes du protocole (liste des sépultures, procès-verbaux, certificats d'affichage) a été transmis à la Préfecture.

- Un exemplaire de ce dossier ainsi que les dossiers individuels sont conservés à la Mairie de Javerdat où ils sont consultables aux heures d'ouverture.

La dernière partie du protocole se déroulera dans 3 ans : en 2021, la commission fera une dernière visite sur le terrain pour noter l'évolution de l'état des sépultures et donnera lieu à un nouveau procès-verbal avant la mise à exécution de la procédure de reprise.

Rappel: toute remise en état d'une de ces sépultures doit être signalée en Mairie qui, après constat fera le nécessaire pour annuler la procédure.

Section Pré 1 (P1).

Le plan de la section est fait.

La même procédure de recherche des tombes qui « semblent abandonnées » est commencée pour la section Pré1 (P1) avec la même équipe de travail.

Tous les visiteurs sont invités à consulter les vitrines d'affichages aux portes du cimetière, si vous possédez des informations sur ces sépultures, merci de les transmettre à la Mairie.

► *Projet de développement éolien*

Pour rappel (Cf. N° 52 «Messager de l'Oncre»), l'assemblée municipale a autorisé le 4 juillet dernier la société ESCOFI à procéder au lancement des études en vue de réaliser un projet de développement éolien sur notre commune.

La philosophie du projet privilégie les axes prioritaires par l'équipe municipale :

- La participation des représentants de la commune dans l'accompagnement de toutes les étapes dès le démarrage des études de faisabilité afin de garantir à la population et aux habitants les principes relatifs à la qualité du projet, à la prévention et à la préservation de notre patrimoine et de notre environnement ; le comité de pilotage est l'instance qui garantit le respect des prescriptions du conseil municipal,
- La possibilité de participation citoyenne sur la base d'un collectif porté par une société par actions simplifiées (SAS) constituée de citoyens locaux (commune, communes de la CDCPOL et communes limitrophes) ; la SAS sera créée en début de l'année 2019 en référence à des statuts en cours de définition,
- Les retombées financières en matière d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau -IFER-, de taxe foncière, pour, entre autres, la commune et la communauté de communes - cette dernière nous assurant de son soutien moral- pouvant permettre d'éviter, si le projet est réputé faisable, de futures hausses de taxes à charge des habitants de la commune.

L'équipe municipale accompagne la mise en œuvre et le suivi de toutes les étapes du projet ; pour ce faire, le comité de pilotage est constitué ; il est composé à part égale de représentants du conseil municipal et de la société Escofi ; il se réunira, à minima, à 4 reprises sur les 12 prochains mois.

Les échéances des réunions du comité de pilotage concernent entre autres, la protection de la faune et de la flore, notamment en période de migration pré-nuptiale, après les nicheurs, après la migration post-nuptiale et enfin à l'issue du diagnostic initial issu de l'étude d'impacts en vue de discuter des variantes d'implantations, des modèles d'éoliennes et des mesures à mettre en place.

Les représentants élus désignés par le conseil municipal sont le maire et 2 conseillers municipaux, Patricia Mavaleix et Marc Gervais. La 1ère réunion du comité de pilotage, a eu lieu le 12 décembre dernier ; elle a permis de :

- procéder à la signature de la charte définissant les engagements et principes à respecter par chacune des 2 parties (Commune et société Escofi),
- faire le point sur la consultation des propriétaires fonciers et exploitants agricoles qui est en train de se terminer,
- préciser l'étape de lancement des études d'impact (faune, flore,...) et des mesures du vent avec la consultation en cours d'entreprises locales pour réaliser ces études dès début 2019. La mesure du vent se fera grâce à l'installation d'un mat d'une hauteur de 120 m, qui sera effectuée au 1er trimestre 2019.

Cette étape est d'une durée minimale de 1 an à 18 mois.

Une permanence sera tenue en mairie, le MERCREDI 24 AVRIL 2019

de 16H à 19H à la mairie de JAVERDAT, salle de réunion du Rez-de- Chaussée, afin d'informer la population, de présenter le projet et de répondre à toutes les questions susceptibles d'être posées.

La prochaine réunion du comité de pilotage est prévue le mercredi 24 avril 2019.

Dans l'hypothèse où la faisabilité du projet de développement serait confirmée, le conseil municipal devra délibérer pour passer à la phase réalisation du parc (5 à 6 éoliennes possibles).

La technologie envisagée, garantie par le développeur, sera choisie dans le cadre d'un marché sur la base de critères qui seront définis à partir des conclusions du commissaire enquêteur (Cf. enquête publique). Les critères qualitatifs seront prioritaires en fonction du diagnostic constitué, notamment les conclusions des études d'impact. Le mode participatif est inclus au mode de financement du projet au bénéfice d'investisseurs locaux et uniquement locaux.

Le nécessaire entretien de la plantation de La Valette a généré une consultation de l'ONF dans le cadre du suivi. L'évaluation de la situation a permis de définir le besoin en matière de travaux (dégagement mécanisé avec pelle, sécateur par coupe de feuillus nuisibles et autre végétation concurrente de la plantation de chênes, érables et châtaigniers avec conservation de la régénération naturelle sur une surface de 3 ha et 21 ares.

Montant prévisionnel des travaux pour BP 2019 : 2 677,14€ TTC (TVA 20 %)

► *La Plantation d'un arbre du centenaire de la guerre 14-18*



10

Pour marquer le centenaire de la fin de la guerre 14-18, la plantation d'un arbre, un GINKJO BILOBA, a été effectuée lors de la cérémonie de commémoration de la fin de la guerre 1914-18, le 11 novembre dernier.

► *Défibrillateur* AUTOMATIQUE

La commune vient de se doter, grâce à la générosité du Lions Club de Saint-Junien, d'un Défibrillateur semi-automatique.

Il est situé devant la salle polyvalente (angle cuisine/salle de restauration face route départementale). Un fléchage à partir des locaux et espaces publics est en cours de mise en place.

Les services de secours (SAMU de Limoges, Service Départemental d'Incendie et de Secours- SDIS-) ont été informés de cette installation par voie de courrier.



► *Projet de nettoyage de la plantation de La Valette*

(SENTIER DE L'ARBRE ET L'ABEILLE)

Le nécessaire entretien de la plantation de La Valette a généré une consultation de l'ONF dans le cadre du suivi. L'évaluation de la situation a permis de définir le besoin en matière de travaux (dégagement mécanisé avec pelle, sécateur par coupe de feuillus nuisibles et autre végétation concurrente de la plantation de chênes, érables et châtaigniers avec conservation de la régénération naturelle sur une surface de 3 ha et 21 ares.

Montant prévisionnel des travaux pour BP 2019 : 2 677,14 € TTC (TVA 20 %)

► *Communauté de communes* PORTE OCEANE DU LIMOUSIN (CDCPO)

Bilan d'activité CDCPOL 2017

Le bilan d'activité 2017 de la CDCPOL a été présenté et commenté en séance de conseil municipal sur la base de la remise à chaque participant d'un exemplaire papier.

Disponible en mairie, ce document de la plus haute importance atteste de l'activité du maillon intercommunal, au service des communes.

Outre le service urbanisme qui œuvre pour l'ensemble des 13 communes, les autres activités sont liées à l'exercice des compétences transférées par les communes (voirie, ordures ménagères, ...), la mutualisation des services ville centre/CDCPOL (Marchés publics, Ressources humaines, service bâtiment, service voirie, ...), la participation au fonctionnement des équipements culturels (La Mégisserie, le ciné bourse) et bien évidemment la gestion en direct des équipements intercommunaux (Piscine, base VTT, gîtes, ALSH Chaillac, ...)

Collecte des déchets/Ordures Ménagères

La série de réunions organisées sur le territoire de la CDCPOL, ouvertes à la population, en présence du personnel encadrant du service, élus compris et du SYDED, vient de se terminer.

Le compte rendu de ces réunions vient d'être finalisé. Il va faire l'objet d'une présentation au bureau de la CDCPOL et à l'ensemble des conseils municipaux pour prise de connaissance, avis et suggestions à présenter à la commission environnement de la CDCPOL, présidée par Jean Pierre Granet, au 1er trimestre 2019.

L'enjeu est de recenser les attentes et besoins ainsi recueillis, de les analyser en termes de faisabilité (organisation, moyens matériels et humains, coûts de mise en oeuvre, échéancier, ...) pour valider les propositions d'améliorations à prendre en compte par le service collecte de déchets/ordures ménagères de la CDCPOL en fonction des orientations, des moyens et des priorités définies.

11

► *Rappel relatif à la gestion de* L'ECO POINT DE JAVERDAT

L'optimisation des organisations et l'économie de moyens passe par la prévention et le respect des règles d'utilisation affichées sur les conteneurs et diffusées via le journal du SYDED.

Le SYDED a remplacé les conteneurs pour une meilleure utilisation ; l'amélioration de la lisibilité de l'affichage, le positionnement plus adapté a pour objectif une facilitation de leur utilisation par les usagers.

Alors que nous cherchons à maîtriser les augmentations de la redevance ordures ménagères pour chacun d'entre nous, les comportements inadaptés en matière d'utilisation de l'Eco point sont toujours aussi nombreux, générant des dépenses totalement évitables. Pour rappel, le nettoyage des éco points - la collecte relève du SYDED-, par la CDCPOL

mobilise 2 agents à temps plein, 5j/7, 52 semaines par an et représente donc un coût énorme payé par tous les usagers via la redevance.

Ainsi, le comportement adapté, dans le respect des règles, de chacun et de tous, la surveillance par les élus, les agents communaux, chacun d'entre nous peut contribuer au maintien de la propreté de l'éco point.

Pour rappel, dans l'éventualité de dépôt sauvage à l'éco point, la recherche d'identification du ou des auteurs est faite autant que faire se peut. En cas d'identification, un dépôt de plainte sera effectué par le maire, un PV sera dressé par la gendarmerie qui verbalisera ; l'amende est de 150€.



La Châtaigneraie Limousine : accompagner des projets
au service d'un territoire

Au sud-ouest de la Haute-Vienne, l'association « Châtaigneraie Limousine » regroupe 6 Communautés de communes : Briance Sud Haute-Vienne, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix, Porte Océane du Limousin et Val de Vienne. Elle intervient principalement dans l'accompagnement de porteurs de projets, publics ou privés, depuis l'aide à la définition du projet jusqu'à la recherche de financements. Elle touche à des domaines variés : tourisme, économie, services, mobilité...

Au travers d'un programme européen LEADER, elle dispose d'une enveloppe de 2,3 M € pour financer des projets de collectivités, d'associations ou d'entreprises qui répondent aux objectifs de sa stratégie de développement durable.

Si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, n'hésitez pas à nous contacter !

Focus sur l'habitat participatif



L'habitat participatif permet à des ménages de se regrouper autour d'un projet de vie et de relations de voisinage. Dans le futur projet immobilier en commun, chaque ménage disposera d'un logement privatif et partagera des espaces communs avec les autres ménages (jardin, buanderie, salle de jeux...).

La Châtaigneraie Limousine mène une démarche expérimentale autour de ce mode d'habiter. Elle a ainsi repéré des bâtiments publics de différentes natures (anciens presbytères, ancienne salle des fêtes et ancien bâtiment de production artisanale) sur 4 communes (La Meyze, Oradour-sur-Vayres, St-Mathieu et St-Yrieix-la-Perche) pour développer des projets d'habitat participatif.

Elle recherche aujourd'hui de futurs habitants prêts à s'investir dans un tel projet sur l'un de ces bâtiments. Alors, si vous êtes intéressé(e), renseignez-vous !

Coordonnées :

Châtaigneraie Limousine
Siège : La Monnerie - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES
Antenne : 6 rue Pierre et Marie Curie - 87800 NEXON
05 55 70 99 40 - contact@chataigneraielimousine.fr

Suivez-nous !

Site Internet : www.chataigneraielimousine.fr
Pages Facebook : @chataigneraielimousine et @habitatparticipatif.chataigneraie

L'activité de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de communes adhérentes.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne vous invite à la vigilance sur des démarchages abusifs



Démarchages abusifs : que faire ?

De vrais enjeux, de beaux projets... et parfois un filon pour quelques entreprises avides : comment trier le bon grain de l'ivraie ? Alerté par plusieurs maires et secrétariats de mairie, le SEHV appelle à la vigilance les élus de Haute-Vienne et leurs administrés sur les mauvaises pratiques de certains démarcheurs qui profitent de ce secteur porteur et l'entachent.

Ces pratiques ne doivent pas décourager vos projets. Des structures de service public sont là pour vous accompagner dans vos démarches et recherches pour des réalisations de maîtrise de l'énergie ou d'énergie renouvelable ou de récupération.

Les particuliers peuvent s'adresser aux espaces info-énergie : découvrez votre interlocuteur en Nouvelle-Aquitaine sur www.eie-na.org

Les collectivités de Haute-Vienne peuvent s'adresser au SEHV. La cellule ESP87 accompagne aujourd'hui 118 collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables.

Nos conseils :
Quel que soit le sujet (achat de panneaux photovoltaïques ou de chauffe-eau thermo-dynamique, de travaux de rénovation énergétique...) et quel que soit le mode de démarchage (par téléphone, par mail ou à domicile), voici quelques conseils clés :

1/ Votre signature vous engage : prenez le temps de lire ce que vous signez, de vous renseigner et de comparer. Vous n'êtes pas tenu de signer en direct.

2/ Vérifiez la date de signature du contrat

3/ Vous avez le droit de vous rétracter. Le délai est de 14 jours après signature du contrat. Le démarcheur à domicile doit vous remettre un formulaire de rétractation. Vous n'avez pas à justifier votre rétractation.



Des spécialistes répondent à vos questions :

L'institut national de la consommation (INC) et la confédération nationale du logement (CNL) ont publié une vidéo-reportage sur une enquête de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes (la DGCCRF) : <https://www.inc-conso.fr/content/energies-renouvelables-attention-aux-demarchages-abusifs-avec-la-cnl#>

Le Médiateur de l'énergie a également publié une fiche pratique intitulée : « Quels sont mes droits en cas de démarchage et de vente à distance ? » <https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Reclamations-et-litiges/Quels-sont-mes-droits-en-cas-de-demarchage-et-de-vente-a-distance>.

N'hésitez pas à vous renseigner : des structures de service public spécialisées peuvent vous accompagner



Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) a été créé en 1955 sous le nom de SDE (syndicat départemental d'électricité). Il est actuellement présidé par Georges Dargentolle, Maire de Saint-Maurice-les-Brousses. 214 collectivités y sont représentées par 67 élus. Il couvre une population de 250 370 habitants. Il emploie 39 agents et génère environ 300 emplois dans les entreprises locales de travaux publics. En 2017, il a conduit 228 chantiers sur les réseaux électriques de Haute-Vienne (54 km de réseaux déposés, 83 km de réseaux créés). Son budget d'investissement est de 14,2 millions d'euros. Il provient notamment de taxes et contributions sur les consommations d'électricité. Le SEHV gère également 35 894 foyers d'éclairage public pour 137 collectivités. Engagé dès 2006 dans la responsabilité énergétique, il est aujourd'hui coordonnateur de l'action des collectivités pour une transition énergétique locale réussie. 118 collectivités bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans ce domaine.

Plus d'informations sur www.sehv.fr

Le réseau électrique est public : présentation du Syndicat Energies Haute-Vienne d'hier...

Le saviez-vous ? En France, le réseau électrique de distribution appartient aux communes.
L'objectif, expliquait Paul RAMADIER, en 1936: « Organiser la distribution hors la loi du profit »



L'électrification

A l'origine : l'engagement des communes dans l'électrification. En effet, ce sont bien les communes, qui dès l'apparition de l'électricité au XIXème siècle ont pris à leur charge la responsabilité d'amener à leurs habitants l'éclairage public, puis la fourniture d'électricité jusque dans leur maison. Elles, qui ont créé et payé l'installation des réseaux.

En 1906, la Loi confirme d'ailleurs aux communes la propriété des réseaux de distribution électrique, et leur permet d'en confier l'exploitation à un «concessionnaire ».

Petit cocorico : l'électrification en Haute-Vienne a été particulièrement précoce, puisque dès 1936, toutes les communes de la Haute-Vienne étaient reliées au réseau électrique. La raison ? Une très bonne organisation des communes et la proximité de nombreuses sources hydroélectriques.

L'électricité en France : un partenariat historique public-privé. Le fonctionnement de l'électricité française est dès lors fixé : un propriétaire public (les communes), et un concessionnaire-exploitant public ou privé. Après la nationalisation en 1946 des quelques 1450 sociétés françaises de distribution, ce partenaire essentiel sera EDF, puis sa filiale ERDF après la privatisation progressive dans les années 2000 de l'entreprise, rebaptisée Enedis en 2016.

Le SEHV, héritier départemental de cette formidable aventure. En Haute-Vienne, en 1955, les communes se sont regroupées en un syndicat départemental pour assurer le service public de l'électricité. C'est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV). Ce regroupement à l'échelle départementale existe dans beaucoup de départements français. A

l'écoute des besoins des maires, il apporte sa compétence technique, et redistribue l'argent mutualisé.

Aujourd'hui, il regroupe les 200 communes (hormis le centre de Limoges et de Saint Léonard-de-Noblat), les 12 communautés de communes, l'agglomération de Limoges, et le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Héritier de ces entités, il est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous.



Georges Dargentolle,
Président du SEHV

Georges DARGENTOLLE, Président du SEHV, Maire de Saint-Maurice-les-Brousses le rappelle :
«L'esprit et la force du SEHV, c'est la mutualisation ».

... à aujourd'hui !



Électricité

Le SEHV engage chaque année plus de 15 Millions d'euros de travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électrique (moyenne et basse tensions). En 2017, 53 km ont été déposés et 83 km ont été construits (en technique souterraine à 85%). Ces travaux sont confiés à des entreprises via une procédure de marchés publics. Ils génèrent plus de 300 emplois sur la Haute-Vienne, selon le SRER (Syndicat Régional des Entreprises de Réseaux).



300 emplois générés en Haute-Vienne par les travaux du SEHV



Éclairage public

137 collectivités de Haute-Vienne ont confié la maintenance de leur éclairage public au SEHV. Des fonctionnaires spécialisés coordonnent ainsi les travaux nécessaires à l'entretien du réseau. La commune bénéficie de marchés mutualisés à l'échelle de la Haute-Vienne, et de plans pluriannuels d'investissement.



Énergies

Riche d'une expérience de plus de dix ans dans ce domaine, le SEHV accompagne les collectivités de Haute-Vienne vers une gestion énergétique optimisée et responsable. La Loi pour la transition énergétique et la croissance verte a renforcé son rôle dans ce domaine. 118 collectivités ont choisi un accompagnement personnalisé qui leur permet d'avoir accès à un diagnostic et un suivi de leurs consommations et à un accompagnement dans leurs projets liés à l'énergie.



Cartographie des réseaux

Le SEHV a développé une application web nommée GéoSeHV et l'a mise à disposition des communes pour faciliter leur gestion de l'urbanisme, leurs demandes de dépannages d'éclairage public, de raccordements au réseau électrique...



Animation

Expert public de l'énergie en Haute-Vienne, le SEHV propose des actions de sensibilisation et d'animation indépendants et gratuits sur cette thématique. Il invite ainsi enfants et adultes à la réflexion, l'action et l'expérimentation pour échanger sur les enjeux liés à l'énergie. Ses outils : une exposition itinérante intitulée « Le parcours de l'énergie », et un concours soutenu par l'éducation nationale : les écoloustics (330 participants 2017-2018).



Concours écoloustics : remise des prix départementaux 2018 à l'Aquapolis

15

Plus d'informations sur www.sehv.fr



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

 ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



 

LE SAVIEZ-VOUS ?

50 KG
DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS
ÉMETTENT AUTANT
DE PARTICULES QUE
9 800 KM
PARCOURUS PAR UNE VOITURE
DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION
URBAINE, **18 400 KM**
POUR UNE VOITURE ESSENCE !

EN FRANCE
**42 000 DÉ-
CÈS** PRÉMATURÉS PAR AN
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION
DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX
**PARTICULES
FINES**
PRODUITES PAR
LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme
« un air pur pour l'Europe »)

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)



Attention les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également

Retrouvez plus d'informations sur
www.correze.gouv.fr
<http://bit.ly/1Du2Div>



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :
EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
contravention
DE 450 €
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE
POUR UN PARTICULIER

(article 131-13
du nouveau code pénal)

17

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

36 déchèteries ou plateformes couvrent le département de la Corrèze.

retrouvez leurs coordonnées sur www.correze.gouv.fr



L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- Relations propriétaires-locataires : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- Accession à la propriété : prêts, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement...
- Copropriété : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux ...
- Relations de voisinage : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- Urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- Fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- Amélioration de l'habitat : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, d'Action Logement, ...

ADIL 87
28 avenue de la Libération - 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 10 89 89
Horaires : du lundi au vendredi
9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30
www.adil87.org

D e s

permanences ont lieu près de chez vous : Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org



Siège administratif

8, avenue François Mitterrand
87 700 - AIXE SUR VIENNE

☎ 05.55.70.45.74 ☎ 05.55.70.06.47

✉ mlrurale87@wanadoo.fr

🌐 <https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>

<https://www.facebook.com/mlrhv87/>

Jeunes de 16 à 25 ans...

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **16 Permanences**.

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle...venez nous rencontrer !

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales.

Sa forme ? Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant si besoin, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle.

Un Conseiller Mission Locale sera votre interlocuteur et vous proposera, des conseils personnalisés, des ateliers collectifs, l'accès à des formations, des rencontres avec des employeurs, des stages en entreprise et un appui pour négocier votre futur emploi.

Vous bénéficierez aussi de son aide dans votre recherche de logement, votre accès à la mobilité (location de scooters et de voiture, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), l'accès à vos droits dans le domaine de la santé, et à un réseau pour la vie quotidienne (sport, loisirs, culture)...

		<p>Mission Locale Rurale de la Haute Vienne Antenne de SAINT-JUNIEN</p> <p>du mardi au jeudi 9h-12h / 14h-17h et le vendredi de 9h-12h / 14h - 16h</p> <p>Pour convenir d'un rendez-vous: Contacter la Mission Locale Rurale au ☎ 05.55.02.05.71</p> <p>🌐 https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/ 📱 https://www.facebook.com/mlrhv87/</p>
--	--	---

19

Jeunes, Entreprises et Collectivités...

La Mission Locale Rurale vous accompagne vers l'Emploi ...

Une Equipe pour REPONDRE au mieux à vos besoins :

- La Mission Locale met à votre service les compétences et l'expérience d'une **équipe pluridisciplinaire**.
- Un Relais Emploi et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.
- Une offre de services **gratuite**.

Un APPUI au recrutement : Préparation, Mise en œuvre et Accompagnement.

- Identifier et analyser des profils de postes.
- Diffuser votre offre selon les critères choisis.
- Pré sélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.
- Aider à la décision du choix du contrat de travail.
 - Information et présentation des différentes mesures et contrats existants : Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, soutien au recrutement ...
- Définir des missions pour un engagement **Service Civique** et rechercher des candidats.
- Organiser une **période de stage**, préalablement à l'embauche.
- Rechercher une **formation adaptée** au jeune et à l'entreprise.
- Un **suivi renforcé** pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

Favoriser la RENCONTRE des Jeunes et des Entreprises :

- Promouvoir les métiers et secteurs à travers des visites d'entreprises et des enquêtes métiers.
- Participer à des Simulations d'entretien d'embauche : **Job Dating** Jeunes et entreprises.
- Mettre en place une **immersion en entreprise** afin de découvrir le candidat dans votre environnement de travail...
- Parrainer un groupe de jeunes ou un jeune, pour épauler leurs démarches, transmettre vos connaissances du monde professionnel et partager votre réseau.

Contacts et Informations employeurs au ☎ 05.55.70.45.74

SIÈGE SOCIAL BELLAC 2 rue du Coq - 87300

☎05.55.68.87.54

ml87bellac@wanadoo.fr

N°

SIRET : 44120443500032

ANTENNES SAINT JUNIEN Rue d'Arsonval - Cité administrative M.Pascoud - 87200 ☎05.55.02.05.71

ml87stjunien@wanadoo.fr

SAINT YRSEIX LA PERCHE rue du 8 mai 1945 - 87500

☎05.55.08.27.98/99

☎05.55.08.28.00

ml87stynseixla@wanadoo.fr



Mon aide à domicile c'est



20

UN PROFESSIONNALISME DE PLUS DE 50 ANS

- Ménage, Repassage
- Aide à la Personne
- Accompagnement social
- Garde de jour et de nuit
- Aide aux Aidants
- Garde d'enfants
- Jardinage, bricolage



UNA OUEST 87

10 Bd de la République
87200 SAINT-JUNIEN

05 55 02 46 01

unasaintjunien@orange.fr

www.unasaintjunien.fr



SERVICES AUX PERSONNES À DOMICILE (NF311)



sur le territoire de Saint-Junien et sur l'Ouest du département de la Haute-Vienne



Les NEWS de Pouce Travail

- Une nouvelle équipe de cinq salariées assure le fonctionnement de l'association :



de gauche à droite

Jézabel, Chargée de développement

Pauline, Assistante administrative

Debbie, Comptable

Laurence, Directrice

Marie-Claire, Chargée d'accueil

- L'activité de Pouce travail en 2017 : 61 806 heures ont été réalisées par 169 salariés

auprès de 796 clients :

- 66 % en entretien ménager
- 20 % en manutention
- 9 % en entretien des espaces verts
- 4 % sur des postes de manœuvre
- 2 % sur des tâches diverses (garde d'enfants, restauration, distribution d'affiches...)

Contact : Pouce Travail 05.55.02.03.16 – www.poucetravail.com

► *L'association Saint-Blaise* ◀

Les Membres de l'association Saint-Blaise vous invitent à la messe de la Saint-Blaise le dimanche 3 février 2019. Elle sera suivie d'un repas ouvert à tous auquel vous pouvez vous inscrire auprès de

Chantal Pimpin au 05-55-03-11-14

Nicole Rateau au 05-55-03-17-86.

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 1er février 2019 à 20h à la salle des associations. Nous attirons l'attention de tous sur le besoin de recruter de nouveaux adhérents qui pourront prendre des responsabilités lors du renouvellement du bureau qui aura lieu au plus tard à l'assemblée générale de 2021. Cette nouvelle équipe aura en charge l'organisation des Ostension de 2023, sachant que l'équipe actuelle sera très présente pour accompagner cette organisation.

Une marche des Croix, en collaboration avec l'association Marchapied, aura également lieu le samedi 13 avril 2019. Elle sera l'occasion de vous faire découvrir ou redécouvrir les Croix de notre commune.

Nous espérons vous retrouver nombreux à nos rendez-vous.

Le bureau.

► *ACCA de Javerdat* ◀

Date à retenir : 9 JUIN 2019

L'A.C.C.A. vous propose de refaire un repas grillade qui se déroulera le dimanche 9 juin 2019.

Ce repas n'est pas réservé seulement au chasseur. Toutes les personnes souhaitant y participer seront les bienvenues.

Des affiches donneront toutes les informations pour l'inscription (celle-ci sera obligatoire)

Nous vous attendons nombreux

Le bureau

► *Anciens Combattants* ◀ **A.C.P.G. – C.A.T.M.**

LES ANCIENS COMBATTANTS

CIEUX – JAVERDAT - ORADOUR SUR GLANE

Commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Nos trois communes se sont regroupées pour les commémorations des ACPG-CATM. Chaque commune à la liberté bien sûr du déroulement de cette cérémonie. Nous avons commencé à Oradour-sur-Glane à 9h au monument aux Morts près de l'église St Martin, à 10 h nous étions devant le monument aux Morts de Cieux, ensuite nous sommes allés aux Rivaux pour nous recueillir à la stèle des résistants morts pour la France. En dernier, à 11h, nous sommes arrivés devant le monument aux Morts de Javerdat. En accord avec les Maires des trois communes les cloches ont sonné à 11h. Il était souhaitable de l'avis des notables de Limoges de faire retentir celles-ci pendant 11 minutes. Il est vrai que le son des cloches a permis de célébrer la joie de l'Armistice. Du fait de nos horaires, le déroulement de cette cérémonie s'est fait différemment dans chaque commune. Après les remerciements aux porte-drapeaux, pour marquer le centenaire de cet armistice, un arbre a été planté par les enfants de l'école.

Un lunch avait été prévu par la Mairie de Javerdat. Pour clore cette journée du centenaire, à 14h, dans l'église de Javerdat, nous avons écouté une chorale de Limoges (RAP'S Band) qui nous a interprété des chansons des Poilus des années 14-18.

Pendant cette commémoration du centenaire, et devant une nombreuse assistance, la lecture du message de l'UFAC a été effectuée par un jeune garçon de Javerdat, il s'agit de notre ami, Rémi Pimpin, fils de notre regretté Nicolas Pimpin. A moins d'un empêchement Rémi lira désormais les messages de notre association. Cette première lecture de Rémi a ravi l'assemblée.

Pour finir, nous avons eu la chance de vendre tous les bleuets.

Merci à tous

Le Président Alfred MAHE



L'Arbre et l'Abeille

23

L'arbre et l'Abeille

L'association l'Arbre et l'Abeille après un début de saison difficile consécutif à la totalité du rucher municipal, a repris ses activités et répondu à toutes nos sollicitations.

Il nous faut d'abord remercier ici toutes les personnes qui ont permis par le don d'essaims de reconstituer le rucher. Chacune d'elle a reçu un pot de miel et un piège à frelons asiatiques et mesurer le travail mené sur la commune.

Cette démarche nous est très utile car elle nous permet de sensibiliser nos habitants au projet de l'abeille mais aussi de nous informer de la présence de nids de frelon asiatiques.

La démarche de l'association à la fois pédagogique mais aussi d'informations est très reconnue quand on mesure l'impact de celle-ci au-delà de notre commune.

L'association a pris sa part dans divers projets que se soit dans les réunions de travail sur l'agenda 21, du projet de jardin partagé à Blond ou encore sur une réflexion à l'agroécologie.

Nous avons été présents aussi auprès de l'office tourisme dans « la nature au grand air»; faites des livres, des visites avec des centres aérés, des écoles, des clubs du 3ème âge, des clubs de randonnées.

Nous avons participé pour la première fois à Estivol à Blond avec d'autres associations

(sepol), pour parler des abeilles certes mais aussi de l'importance de son observation pour enrichir nos connaissances pour l'aéronautique.

Nous avons été présents sur l'île de Chaillac pour y accueillir les participants au congrès national des profs de SVT ;

Nous rappellerons la nécessité à tous les apiculteurs de penser à déclarer leurs ruches, ce qui est d'abord et avant tout un acte de civisme. En effet il ne suffit pas à notre association de s'inscrire dans un projet de prévention contre l'intrusion de ce nouveau prédateur de l'abeille : l'Aethina Tumida.

Le rucher municipal sera un rucher témoin au niveau national, pour l'installation de pièges permettant de recenser ou pas l'apparition de cet insecte.

Nous restons disponibles pour ceux désireux de nous rejoindre et nous vous invitons à la prochaine saison apicole et en particulier à la récolte du miel du rucher le 24 août 2019 à 10h à l'ancienne école ;

Nous serons présents fin mai 2019 à la fête de l'abeille à St JUNIEN.

NB : Le recensement des nids de frelons asiatiques sur la commune est de 7 fin novembre. Il faudra être vigilant dès le mois de février pour un piégeage.

Le Comité des Fêtes



24

Depuis le dernier numéro de l'Oncre, le Comité des fêtes a pu vous accueillir lors du marché festif, le samedi 28 juillet, organisé en collaboration avec la communauté de commune Porte Océane du Limousin. Neuf producteurs ont pu nous régaler avec des produits divers et variés qui nous ont permis de composer nos menus de l'entrée au dessert. Le beau temps était au rendez-vous ainsi que les nombreux convives ravis de voir notre nouveau champ de foire transformé en restaurant géant pour l'occasion. Une animation musicale très appréciée nous a accompagnés tout au long de cette agréable soirée.

Notre concours de pétanque, du dimanche 5 août n'a pas pu être maintenu, la canicule était trop importante pour nous permettre de lancer le cochonner !

Le comité des fêtes a eu aussi le plaisir d'aider d'autres associations lors de manifestations sur notre commune, le dimanche 16 septembre pour le loto gourmand de l'AS Danse et le dimanche 7 octobre pour les randonnées des Mégalithes.

Le concours de belote, le dimanche 18 novembre. Seulement douze équipes ont répondu présentes à ce rendez-vous.

Ce manque de participation nous questionne et nous amène à réfléchir au devenir de cette animation le dimanche après-midi.

Nous espérons retrouver nos joueurs lors du prochain concours au mois de mars, qui aura lieu cette fois un samedi soir.

L'année 2018 s'achève déjà, les membres du bureau souhaitent à tous de bonnes fêtes de fin d'année et espèrent vous retrouver nombreux lors des manifestations 2019. Vous trouverez toutes les dates dans ce numéro de l'Oncre.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre en assistant à l'Assemblée générale le vendredi 8 février à 20h à la maison des associations. Nous avons besoins des idées et des compétences de chacun, alors à bientôt.

Le bureau

25^{ème} édition rando «Les Mégalithes»

Le dimanche 7 octobre, la rando des Mégalithes a réuni 172 participants, marcheurs et vététistes.

La pluie, tant attendue, de la nuit et de la matinée a sûrement incité bon nombre de randonneurs à rester sous la couette!!

Qu'importe, les absents ont toujours tort et les présents ont pu pratiquer leur sport favori sur les chemins des monts de Blond et bénéficier de l'accueil et du savoir-faire des organisateurs!

Un grand merci à tout le monde, et rendez-vous l'année prochaine, c'est promis, il y aura du soleil!!



25

Marchàpied



Notre jeune association « MARCHAPIED » qui fêtera ses trois ans d'existence au mois de décembre, est déjà bien implantée à Saint Junien. En effet, outre les deux randonnées quelle propose le mardi après midi, pour des randonneurs qui veulent pratiquer à allure modérée la marche, et le jeudi après midi, la rando santé® pour les personnes moins sportives, Marchàpied s'implique dans la vie communautaire avec sa participation aux marchés festives des communes, Javerdat et Saint Martin de Jussac. Le 19 juillet, la Rando Santé® a guidé nos pas jusqu'au rucher de l'arbre et l'abeille où Christian Vigneron et son adjointe nous ont reçu pour une visite commentée de ce magnifique site. Pain d'épice et Hydromel nous ont comblé de joie.

Le 21 octobre, participation de l'association à « Village Sport Santé » animations permettant la promotion de la santé par la pratique sportive, au parcours du cœur à Saint Junien, à Octobre Rose à Saint Martin de Jussac mais

également à la journée « la fraternelle » à la Mégisserie ce qui permet à l'association d'améliorer son budget.

Notre association essaie dans la mesure du possible de répondre présente lorsqu'elle est sollicitée.

Le 8 décembre au profit du Téléthon, vente de pains d'épice de Saint Nicolas et du Père Noël place Guy Môquet à Saint Junien par Saint Nicolas et le père fouettard.

Le « DEPOT VENTE SPORT » aura lieu les 6,7 et 8 septembre 2019. Cette manifestation a été créée pour permettre de vendre et d'acheter des vêtements de sport et du matériel et ainsi de permettre à chacun de pratiquer et de changer d'activité sportive suivant ses envies à moindre coût.

Association Marchàpied
Porte Océane du Limousin - 1, Avenue Voltaire - 87200 Saint Junien
Tél. 05 55 02 59 96 / 06 06 66 43 17
Courriel. marchapied87@gmail.com - Site : marchapied87.jimdo.com



Le Biblion

Suite à l'Assemblée Générale du 14 septembre 2018, la bibliothèque associative **LE BIBLION** repart avec un nouveau bureau :

- **Présidente** : Granados Sonia
- **Trésorière** : Daganaud Odette
- **Secrétaire** : Burckel Isabelle

Le BIBLION a modifié ses horaires d'ouverture :

	De 13h45 à 16h00	De 15h45 à 17h45
Novembre 2018	Mardi 6 novembre	Mardi 20 novembre
Décembre 2018	Mardi 4 décembre	Mardi 18 décembre
Janvier 2019	Mardi 8 janvier	Mardi 15 janvier
Février 2019	Mardi 5 février	Mardi 19 février
Mars 2019	Mardi 5 mars	Mardi 19 mars
Avril 2019	Mardi 2 avril	Mardi 16 avril
Mai 2019	Mardi 7 mai	Mardi 21 mai
Juin 2019	Mardi 4 juin	Mardi 18 juin
Juillet 2019	Mardi 2 juillet	Mardi 16 juillet
Aout 2019	Mardi 6 août	
Septembre 2019	Mardi 3 septembre	Mardi 17 septembre

Cette année scolaire, **LE BIBLION** continue toujours à recevoir les enfants de l'école de Javerdat avant et après chaque période de vacances pour emprunter des livres. Grâce à une convention signée avec la médiathèque de Saint-Junien, **LE BIBLION** peut ainsi renouveler son stock régulièrement.

LE BIBLION proposera aussi une animation aux enfants du centre de Loisirs aux vacances d'Hiver et de Pâques.

LE BIBLION a mis en place le portage de livres à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer. N'hésitez pas à nous téléphoner.

LE BIBLION se trouve toujours au 1^{er} étage de la salle des associations.

Vous pouvez nous contacter par mail et par téléphone :

- le.biblion@laposte.net

- Sonia Granados 06 27 70 55 00 - Odette Daganaud 06 44 99 12 40

Nous vous attendons avec impatience. Venez nombreux pour découvrir de nouvelles histoires et nous serons ouverts à toutes vos suggestions.

APE



Association des Parents d'Elèves du RPI Cieux-Javerdat

Cette année encore, l'Association des parents d'élèves du RPI vous propose des actions et manifestations, organisées dans une ambiance festive et conviviale (parents, rejoignez-nous !!).

Manifestations de l'année scolaire 2018-2019 Téléthon

L'APE souhaite cette année renouveler sa participation à cette grande et belle cause qu'est la lutte contre les maladies rares, en participant au Téléthon. Elle se joindra donc à l'ensemble des associations participantes le 1^{er} Décembre à Cieux, pour une journée basée sur la solidarité et l'entraide...

Vente de sapins le 7 Vendredi Décembre

Suite aux succès des années précédentes, nous vous proposerons cette année encore, une vente de sapins de Noël (Epicéa ou Nordmann).

Loto le Dimanche 10 Février

L'APE se lance cette année dans une après-midi loto dans la salle des fêtes de Cieux. De nombreux lots seront à gagner. Buvette et restauration sur place.

Soirée repas à thème le Samedi 6 Avril

Que les gourmands et gourmandes se rassurent, l'APE renouvelle cette année sa soirée repas à thème à Javerdat cette fois. Nous vous y attendons nombreux pour un moment convivial.

Vente de chocolats

Toujours pour les gourmets, vous retrouverez cette année nos délicieux chocolats pour Pâques.

Carnaval les 11 et 12 Avril

Le traditionnel carnaval de l'APE fait dans la nouveauté pour 2019 ! Il aura lieu sur le temps périscolaire à Cieux le 11 Avril et à Javerdat le 12 Avril.

Festivités de fin d'année

Comme chaque année, l'APE se mettra à la disposition des enseignants pour les accompagner dans l'organisation des festivités de fin d'année.

27

Vie de l'association

Le bureau élu pour cette année 2018-2019 est le suivant :

- Président : Frédéric Dabos
- Vice-président : Ludovic Deglane
- Trésorière : Edith Bousrez
- Trésorier adjoint : Vincent Naudin
- Secrétaire : Amélie Charpentier-Borzeix
- Secrétaire adjointe : Caroline Caille Fénérol

Si vous souhaitez nous rejoindre pour partager des moments conviviaux et créer des événements pour nos enfants et pour la vie de l'école, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans une ambiance chaleureuse.

Vous pouvez également suivre notre actualité sur notre page Facebook :



<https://www.facebook.com/apecieuxjaverdat>

**Pour nos enfants, l'équipe de
l'APE**



ADN



28

Déjà l'hiver !

Ce qui n'entame en rien la détermination de nos amis randonneurs, qui continuent à se retrouver chaque semaine pour partager une même passion.

Mais avant de se retrouver en 2019, faisons un point sur les principales activités du 2ème semestre 2018.

Les 28 et 29 juillet « une première » afin de pallier à l'absence de la semaine de randonnée « la Haute-Vienne à pied », ADN a organisé deux jours de marche sur les chemins de Blond et de la Charente limousine, chacune d'une distance de 25 km.

Ce sont 65 personnes le samedi et 60 personnes le dimanche qui n'ont pas hésité à braver la chaleur, en gardant leur bonne humeur.

Puis, nous nous sommes mis en route pour la « rando des potirons », le 13 octobre qui nous a conduit à Saillat sur Vienne. Ce sont quelques 230 marcheurs qui se sont retrouvés à la salle des fêtes pour une randonnée de 9 km, après un ravitaillement à mi-parcours, ils sont repartis à la lueur des lampes électriques.

Après l'effort, le réconfort : 180 convives se sont retrouvés dans la salle des fêtes magnifiquement décorée par une équipe de bénévoles, sur le thème d'actualité « hommage aux poilus ». Avant de passer à table, il a été proposé par notre ami Patrick Prévot, une pièce de théâtre relatant la vie d'un poilu. Le repas, et le service ont été assurés par une excellente équipe de bénévoles.

Pour terminer l'année, en partenariat avec le Téléthon, ADN va s'investir dans l'organisation de la « balade des Illuminations », le vendredi 7 décembre. Départ à 18h30 à l'Office du Tourisme pour un tour de ville, accompagné par le Père Noël et Tourbillon Danse. La soirée se terminera à la salle des fêtes de St-Junien, par un pot offert par la municipalité sous les flonflons de Tourbillon Danse.

Nous ne pouvons pas terminer cette année sans dire un grand MERCI aux bénévoles, aux animateurs et animatrices pour l'organisation des randonnées des jeudis et à nos trois animatrices de Marche Nordique qui proposent quatre séances par semaine pour marcheurs confirmés et débutants.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et au plaisir de se retrouver en 2019 avec un programme déjà chargé :

- 18 janvier : vœux et galette à la salle des fêtes de St-Junien
- 24 mars : randonnée avec les Chemins Radounauds au profit de l'association EMUL (Ensemble contre la Mucoviscidose en Limousin)
- Du 6 au 9 mai : séjour sur l'île de Noirmoutier, avec randonnées et visites touristiques (Complet)

Autres manifestations : parcours du cœur, Gan'rando, nettoignons la nature

Contacts : Georges Bellot 06.52.12.78.38

Mail : adn.pol87@gmail.com

Site Internet : <https://autourdenous87.fr/>

Les amis de Javerdat

49^{ème} assemblée générale
le dimanche 26 août 2018.

L'assemblée débute vers 11 h en présence de monsieur Guy Belair président d'honneur, madame Annie Dardilhac, le Maire et monsieur Michel Praneuf, Président de l'association. Nous avons une pensée pour Antoine Hyvernaud qui n'a pu être parmi nous.

Le président ouvre la séance par le compte rendu financier puis procède au renouvellement du bureau pour lequel il n'y a pas de changement. Une grande question est posée : Que ferons-nous pour les 50 ans de notre association ?

Ça se fête, notre président envisageait de faire venir un groupe basque mais cela nous reviendrez cher (couchage, repas etc..). Tous ceux qui peuvent nous donner des idées seront les biens venus. Il est déjà midi, 45 personnes se dirigent vers la salle pour déguster un excellent repas concocté par Mr Benetreau, traiteur au Fontanas. C'est dans la bonne humeur que nous nous quittons et avec une seule pensée : Que l'association continue à vivre.

Voici bientôt la fin de l'année, tout nos vœux de bonheur et santé à vous toutes et tous.

A l'année prochaine

Les Amis

Association Javerdat Jeunesse

29



Depuis le 13 septembre la saison a repris de plus belle pour Javerdat-Jeunesse !

De plus belle en effet car nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents ; 5 nouvelles adhérentes, pour être exacte, c'est

une vraie joie pour nous. Pour des raisons financières, nous avons été contraints de changer de fédération. Nous sommes maintenant adhérents à la FFBA, Fédération Française du Bénévolat Associatif. Ce changement nous permet d'envisager l'avenir plus sereinement, notre objectif principal était de pouvoir perdurer dans nos 2 séances :

Tout public le mardi soir de 20h30 à 21h30

Seniors le vendredi matin de 10h30 à 11h30

Changement de fédération mais pas d'état d'esprit ! L'esprit « sport-santé pour tous » qui est maintenant partout en vogue mais que nous vantons depuis plus de 20 ans ! Delphine notre animatrice, diplômée d'état,



est toujours là afin de nous corriger ou d'adapter individuellement un exercice.

Evidemment, la bonne humeur et les deux séances gratuites ne changent pas non plus ! Alors venez essayer !

Pour tout renseignement n'hésitez pas à venir nous rendre visite lors d'une séance, salle des associations ou bien à nous appeler :

Nadine : 0555039991, Patricia : 0614382957,

Sylvie : 0555035524

Delphine, notre animatrice : 0662869246

Le bureau

AS Danse



4 à 6 ans - Jeux & Danse
Vendredi de 17h45 à 17h30

7 à 12 ans - La danse dans tous ses états
Samedi de 10h à 11h

13 à 17 ans - Active Danse
Mercredi de 18h à 19h

A partir de 18 ans : 3 cours

Renfo Plus - Mercredi de 19h à 20h15 :

Cours dynamique pour maintenir ou développer ses compétences physiques. Renforcement musculaire, Cardio, Stretching...

En intérieur ou extérieur / toute génération / mixte : Homme et Femme / solo, en couple ou à plusieurs / suivi post rééducation possible

Variety Line Dance - 2 samedis par mois de 11h à 12h :

Tous styles de danses en ligne : rock, danse latine, disco, country, twist ...

Fitness - 2 samedis par mois de 11h à 12h15 : STEP, Fit baguettes, Fit boxing, LIA, Aéro move ...

CONTACT

Mail : asdance87@gmail.com

Site :

asdance-choreographiesmodernes.e-monsite.fr

Audrey : 06.85.57.44.48 /

Jenifer : 06.64.98.70.65

30

Rencontres naturopathie et bien-être

En 2019, dès séances et des ateliers à thèmes seront proposés à Javerdat par une professionnelle diplômée.

Ces rencontres se dérouleront ponctuellement, les samedis après-midis et seront ouvertes à toutes les personnes intéressées.

Les dates seront définies prochainement et transmises par voie d'affichage ou par mail.

D'ores et déjà, si vous souhaitez avoir de plus amples informations, vous pouvez envoyer un mail à asdance87@gmail.com.





► POL Baseball Haute-Vienne ◀

Le POL Baseball Haute-Vienne est régi par loi 1901 créée le 08 février 2007. Constituée de 6 membres du bureau et 36 licenciés (24 en Baseball, 12 en Softball)

L'objectif de l'association :

Favoriser la pratique de l'éducation physique et des sports, en particulier du Baseball et/ou du Softball et /ou du Baseball Five.

Le Siège social est fixé à la Communauté des Communes POL au 1 avenue Voltaire 87200 Saint Junien. Déclaration à la Préfecture de Bellac sous le n° 087 3001357 le 14/02/2007.

Modifié le 14 mars 2018 en Sous-Préfecture de Rochechouart W873000246.

Une nouvelle équipe est en place au club, nous travaillons avec du matériel adapté aux lieux et aux catégories de joueurs. Les dirigeants sont formés et possèdent le Diplôme Fédéral d'animateur, nous avons également formé 3 arbitres départementaux et 3 scoreurs. Nous avons en plus un BP JEPS qui est en formation DES JEPS depuis juin 2017. Ceci démontre la volonté du club d'avoir un encadrement qualifié et de qualité.

Le Club est dans une année décisive pour son évolution tant en termes de licenciés qu'en image promotionnelle. La création du Ball-Park sur Javerdat comprenant 3 terrains : un adulte, un jeune moins de 15 ans et un autre moins de 9 ans, ils donnent des perspectives de développement à la hauteur de notre engagement associatif.

La mise en accessibilité d'un terrain pour personne en situation de handicap donne une importance particulière à ce projet, permettant de faire émerger un concept nouveau en France pour le Baseball. Le principe est d'avoir une surface ouverte, accessible à tous et à toutes heures, un revêtement adapté à ce public et aux divers handicaps, un outil à destination des infrastructures adaptées. Le Ball-Park a pour finalité de créer un pôle d'attraction sportive sur la commune de Javerdat mais également sur le secteur de la POL.

Outre un lieu de pratique sportive, le projet est rattaché à un véritable projet de développement rural, un lieu de sociabilisation et de vie associative. La création d'un club house dans les prochaines années sera pour nous la finalité du projet.

Nous pouvons compter sur la Municipalité de Javerdat et nous l'en remercions. Elle porte un intérêt tout particulier à l'accès d'un sport différent, permettant un choix sportif plus important pour ses administrés en milieu rural. L'idée de rendre ce nouveau lieu sportif, utile à la société et à notre club, rentre complètement dans notre développement pluriannuel. La Fédération Française de Baseball accompagne le projet par la réalisation des plans techniques et logistique, la Ligue Régionale par la mise à disposition d'un salarié pour l'accompagnement administratif, et le Comité Haute Vienne de baseball pour la mise à disposition de bénévoles en plus de ceux du club. La Chataigneraie Limousine est également sur le projet de mise en accessibilité du terrain.

Nous sollicitons votre aide dans l'accompagnement de ce projet, Nous souhaitons associer les habitants de Javerdat et les entreprises locales, vous permettriez la dynamisation d'un lieu rural par le sport d'une part et d'autre part, vous rendriez accessible un sport appelé à se développer pour des personnes en situation de handicap.

Quelques dates :

Les 23 et 24 février : tournoi de Baseball Five, gymnase Intercommunal d'Oradour sur Glane

Le 30 mars et 29 septembre : tournois Beeball au Ball-Park de Javerdat

Le 21 juin : fête de la musique au Ball-Park de Javerdat.

Le 17 août et 7 septembre : journées portes ouvertes au Ball-Park de Javerdat.

Nous vous invitons à la présentation du projet Ball-Park qui aura lieu **le vendredi 25 janvier** à 20h, salle des écoles et nous espérons que vous comprendrez notre demande de participation des habitants. Tout seul on avance, à plusieurs, nous irons plus loin et plus vite.

POL Baseball Haute Vienne

1 avenue Voltaire - 87200 Saint Junien

Adresse postale : Le mas du puy 87520 Oradour sur Glane

06 82 93 39 74 / 05 55 12 78 28

osgor.baseball@gmail.com

► *Le Club des Jeunes d'Antan* ◀

Une année de plus s'achève ainsi que nos différentes activités qui se sont déroulés dans la joie et la convivialité.

Après la sortie de juin en Nouvelle Aquitaine, le repas d'été était très attendu, le 4 juillet, 63 convives se sont retrouvés à la salle polyvalente pour fêter les 35 ans de l'Association.

Le menu s'est achevé par un délicieux gâteau d'anniversaire (ci-dessus) préparé par la société Benetreau et a régalé nos aînés ; malheureusement un violent orage de vent et de pluie a mis fin trop tôt à cette journée d'amitié.

Le 12 septembre, la découverte de Limoges avec le petit train touristique s'est déroulée sous un soleil radieux.

Le 7 octobre, le traditionnel loto et la bourriche ont comblé de nombreux gagnants ; une habitante de la commune est repartie avec la télé.

A NOTER PROCHAINEMENT :

Mardi 8 janvier : galette des rois, salle des associations et intervention de la gendarmerie de Saint-Junien (après midi ouverte à tous les habitants de la commune faisant partie ou non de l'association des jeunes d'antan).



Mardi 5 février : Assemblée Générale, salle des associations et crêpes de la chandeleur.

Les retraités qui le souhaitent peuvent nous rejoindre le premier mardi après-midi de chaque mois à la salle des associations pour un moment de détente et de jeux. Ils seront tous les bienvenus.

Contact : 06.40.05.79.70 Michèle NOUGIER
05.55.03.17.86 Nicole RATEAU

32

► *Le Comité Inter - Associatif* ◀

En 2018, le comité Inter-Associatif a renouvelé ses activités :

- Concours des pots fleuris
- Concours des maisons fleuries
- Le loto gourmand

La prochaine activité arrive à grand pas : le Concours des maisons illuminées.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes et se termineront le 15 décembre 2018.

La remise des prix pour les 3 concours : pots fleuris, maisons fleuries et maisons illuminées se déroulera le :

**Vendredi 18 janvier 2019 à 19h,
à la maison des associations**

Nous sommes toujours à la recherche de volontaires pour devenir jury pour l'un de nos

concours. Les enfants sont les bienvenus pour noter les maisons illuminées.

Le comité Inter-Associatif est toujours ouvert pour accueillir de nouvelles associations et organiser de nouveaux événements.

Nous renouvelons tous nos remerciements à tous les bénévoles et à Mme Le Maire qui nous soutient pour chacune de ces manifestations.

Contact :

asdanse87@gmail.com

cdfjaverdat@laposte.net

Pages Facebook :

As Danse - Chorégraphies Modernes et Comité des fêtes de Javerdat

Tél : Audrey au 06.85.57.44.48

Les Barbarians 87



LES BARBARIANS 87,
ASSOCIATION LOCALE,
FEDERATION
DEPARTEMENTALE :

« Barbarians 87 » est une fédération départementale de Rugby Loisirs & Vétérans créée en 2014 à Javerdat. Cette Fédération regroupe les Clubs des *Vieux Crampons de Saint Léonard de Noblat*, des *Rhinos Féroces du LEC* (Limoges Etudiant Club), *Ans Vieux de Panazol* et des *Anges de Cieux*.

Son siège social est situé au 1 La Brousse à Javerdat. Le but de cette fédération est d'organiser des rencontres sportives pour les clubs membres, de leur fournir une couverture d'assurance lors de leur adhésion pour les couvrir, d'organiser des événements festifs dans une ambiance sympathique.

Par exemple, pour la 2^{ème} année consécutive, les « Barbarians 87 » ont fait venir Pierre Villepreux, ancien international français et ancien sélectionneur du XV de France pour une entraînement départemental au Stade de Cieux...Que du bonheur ! Les « Barbarians 87 » organisent aussi des plateaux départementaux de rencontres sportives.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations...



BARBARIANS 87
1, La Brousse
87520 JAVERDAT



<https://www.facebook.com/barbarians.hautevienne.5>

06/78/47/46/98

PLANING 2019 DES ASSOCIATIONS

<i>Jeudi 3 janvier</i>	Vœux de la municipalité
<i>Mardi 8 janvier</i>	Galette des Rois jeunes d'Antan
<i>Vendredi 18 janvier</i>	Remise des récompenses des maisons fleuries
<i>Vendredi 1 février</i>	Assemblée Saint Blaise
<i>Dimanche 3 février</i>	Messe et repas Saint Blaise
<i>Mardi 5 Février</i>	Assemblée générale des jeunes d'Antan
<i>Vendredi 8 Février</i>	Assemblée générale du comité des fêtes
<i>Dimanche 10 février</i>	Assemblée générale de l'Arbre et l'Abeille
<i>Samedi 9 Mars</i>	Concours de Belote du comité des fêtes
<i>Samedi 13 Avril</i>	Marche des croix St Blaise et Marche à pied
<i>Dimanche 19 Mai</i>	Assemblée générale de l'ACCA
<i>Dimanche 9 juin</i>	Repas champêtre de l'ACCA
<i>Vendredi 21 juin</i>	Fête de la Musique terrain de Baseball
<i>Samedi 22 et Dimanche 23 juin</i>	Fête du village vide grenier
<i>Mardi 9 juillet</i>	Repas d'Eté jeunes d'Antan
<i>Samedi 27 Juillet</i>	Marché Festif
<i>Dimanche 4 Août</i>	Concours de pétanque du Comité des fêtes
<i>Samedi 17 Août</i>	Récolte du rucher Municipal
<i>Dimanche 25 Août</i>	Assemblée générale des amis de Javerdat et repas
<i>Mardi 10 septembre</i>	Assemblée générale Javerdat Jeunesse
<i>Samedi 14 Septembre</i>	Journée du patrimoine à Javerdat
<i>Vendredi 20 septembre</i>	Assemblée générale A.S Danse
<i>Dimanche 22 Septembre</i>	Loto gourmand AS danse et Comité des fêtes
<i>Dimanche 29 Septembre</i>	Tournoi de Baseball
<i>Dimanche 6 Octobre</i>	Les Mégalithes
<i>Dimanche 6 Octobre</i>	Loto des Jeunes d'Antan
<i>Dimanche 17 Novembre</i>	Concours de Belote du Comité des fêtes